



## MOINS DE BUREAUCRATIE, EN SUISSE AUSSI

AGEFI - 07.03.2025

### «L'UNION EUROPÉENNE A DÉCIDÉ DE SIMPLIFIER CONSIDÉRABLEMENT SA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.»

La semaine dernière, l'Union européenne a décidé de simplifier considérablement sa réglementation en matière de durabilité, répondant aux nombreux appels à moins de bureaucratie dans la mise en œuvre du «Pacte vert pour l'Europe». Elle révisé donc ses fameuses directives sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) et sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD).

Il est piquant de constater qu'il y a quelques semaines à peine, chez nous, était lancée à grands renforts de drapeaux orange la récolte de signatures en faveur de la nouvelle initiative populaire «Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement», copie presque conforme de celle qui avait échoué de justesse en votation en novembre 2020. Cette nouvelle initiative dit s'inspirer fortement de la CSDDD, partant du principe que l'Europe ayant légiféré, nous devons assumer notre responsabilité. Difficile d'être davantage à contretemps...

De son côté, le Conseil fédéral a aussi prévu de renforcer la réglementation de droit interne et mené une consultation à ce sujet l'automne dernier. Il était alors notamment proposé de modifier les dispositions du Code des obligations qui traitent de la «transparence sur les questions non financières», avec obligation de publier chaque année un «rapport de durabilité», dont les exigences recouperaient en partie celles posées aujourd'hui au «rapport

sur les questions non financières» tout en étant formulées de manière plus détaillée et en faisant référence aux efforts de l'entreprise pour contribuer à atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Devaient être concernées toutes les entreprises dépassant au moins deux des seuils suivants: un total du bilan de CHF 25 millions, un chiffre d'affaires de CHF 50 millions et un effectif de 250 emplois à plein temps. Cela représente quelque 3'500 entreprises, contre seulement 300 soumises actuellement à l'obligation d'un «rapport sur les questions non financières».

Avec les nouvelles simplifications au niveau européen, le débat est relancé au sein de l'Union. Il s'agit maintenant que le Conseil fédéral tempore et attende que l'on sache concrètement jusqu'où iront les adaptations chez nos voisins. Rien ne l'empêche, par ailleurs, de réexaminer sa réglementation existante, dans l'idée d'éviter les désavantages concurrentiels. D'une manière générale, il faut plaider pour des démarches ESG volontaires et non bureaucratiques, permettant de tenir compte de la capacité variable des entreprises à mettre en place des processus de *reporting*.